

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES**

**ORGANISATEUR EN 2014 DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ÈRE CLASSE**

Spécialités «Espaces naturels, espaces verts» et «Conduite de véhicules»

Le concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe a été organisé en 2014 en partenariat avec les centres de gestion aquitains. Selon les besoins exprimés par les collectivités, 6 des 9 spécialités ont été ouvertes et réparties entre les cinq centres de gestion aquitains. Le Centre de gestion des Landes a organisé les spécialités «Espaces naturels, espaces verts» et «Conduite de véhicules». Une seule option a été ouverte pour chaque spécialité uniquement pour les concours externe et interne.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Epreuve écrite d'admissibilité

Spécialité /Option		Nombre de postes	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	% de candidats absents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Moyenne	Seuil d'admissibilité
Espaces naturels, espaces verts Option : Employé polyvalent des espaces verts et naturels	Externe	18	68	50	26.47 %	11.11/20	11/20
	Interne	12	56	53	5.36 %	11.30/20	11/20
	TOTAL	30	124	103	16.93 %	-	-
Conduite de véhicules Option : Conduite de véhicules poids lourds	Externe	15	44	32	27.27 %	10.52/20	10/20
	Interne	10	51	43	15.69 %	10.51/20	10/20
	TOTAL	25	95	75	21.05 %	-	-

Epreuves d'admission

Spécialité		Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Candidats admis (% du nombre de présents à l'épreuve écrite)
Espaces naturels, espaces verts	Externe	28	27	12.48/20	18	36 %
	Interne	32	30	11.38/20	12	22.64 %
	TOTAL	60	57	-	30	29.13 %
Conduite de véhicules	Externe	20	20	12/20	15	46.88 %
	Interne	25	24	12.40/20	10	23.26 %
	TOTAL	45	44	-	25	33.33 %

STATISTIQUES

(calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

Origine géographique des candidats inscrits			Sexe	
CDG des Landes	Autres CDG aquitains	Hors région	Hommes	Femmes
36 (16.44 %)	132 (60.27 %)	51 (23.29 %)	196 (89.50 %)	23 (10.50 %)

Préparation des candidats :

	EXTERNE		INTERNE	
	/Inscrits	/Lauréats	/Inscrits	/Lauréats
CNFPT	12.50 %	18.18 %	22.43 %	18.18 %
Préparation personnelle	52.68 %	42.43 %	55.14 %	40.91 %
Autre	1.78 %	-	3.74 %	9.09 %
Non renseigné	33.04 %	39.39 %	18.69 %	31.82 %

Très peu de candidats ont suivi une préparation spécifique au concours.

Niveau de diplômes :

Niveau II (Maîtrise, Licence)	2.68 %	6.06 %	1.87 %	4.55 %
Niveau III (BTS)	12.50 %	21.21 %	12.15 %	18.18 %
Niveau IV (Bac)	32.15 %	30.30 %	28.97 %	40.91 %
Niveau V (CAP, BEP)	43.75 %	36.37 %	52.34 %	36.36 %
Niveau VI (sans diplôme)	4.46 %	-	4.67 %	-
Non renseigné	4.46 %	6.06 %	-	-

Les candidats au concours externe doivent être titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenu dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.

Certains candidats n'étant pas en possession du diplôme requis ont pu bénéficier, soit du dispositif d'équivalence de diplôme avec un avis favorable de la commission REP placée auprès du CNFPT, soit d'une dérogation en tant que mère ou père de trois enfants.

**PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES,
ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS**

Le concours se compose d'une épreuve d'admissibilité et de 2 épreuves d'admission :

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
Admissibilité	L'épreuve consiste en la vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (Durée : une heure, coefficient 2).	
Admission	<p>1- Entretien dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les aptitudes et les connaissances du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (Durée : 15 minutes ; coefficient : 3)</p> <p>2- Interrogation orale destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (Durée : 15 minutes ; coefficient 2)</p>	<p>1- Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder 4 heures (coefficient : 3)</p> <p>2- Un entretien portant sur l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat. Cet entretien a pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvre par le candidat au cours de l'épreuve pratique, notamment en matière d'hygiène et de sécurité (Durée : 15 minutes; coefficient 3).</p>

➤ **L'épreuve écrite d'admissibilité**

L'épreuve écrite s'est déroulée le 15 janvier 2014 à Morcenx. Le libellé réglementaire précise que les sujets se rapportent à la spécialité. Ils se présentent sous forme d'un questionnaire, à compléter directement sur le document. Ces questions permettent de vérifier les connaissances de base en mathématiques, en hygiène et sécurité, ainsi que les connaissances et aptitudes techniques du candidat. Elles ont fait l'objet d'une double correction. La note attribuée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les 2 correcteurs. Les copies présentant des fautes d'orthographe ou une présentation négligée sont pénalisées.

Le niveau des copies est globalement correct. Pour le concours externe, 63 % des candidats ont obtenu la moyenne et 2 % ont été éliminés, ayant obtenu une note inférieure à 5/20.

Pour le concours interne, 65 % des candidats ont obtenu la moyenne et 2 % des notes ont été éliminatoires.

Seuls peuvent être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury du concours. Le jury s'est réuni le 5 mars 2014 pour en délibérer. Les épreuves étant identiques, le même seuil a été fixé pour le concours externe et le concours interne, mais il diffère selon la spécialité. 105 candidats sont déclarés admissibles, soit 58.99% % des candidats présents.

➤ **Les épreuves d'admission**

Ces épreuves sont différentes selon la voie du concours.

Concours externe : Les candidats du concours externe subissent 2 épreuves orales de 15 mn chacune. Elles se sont déroulées à Mont de Marsan les 29 et 30 avril 2014 pour la spécialité "Espaces naturels, espaces verts" et le 14 mai 2014 pour la spécialité "Conduite de véhicules".

- L'épreuve d'entretien dans l'option, affecté d'un coefficient de 3, permet au jury d'apprécier à la fois les connaissances techniques du candidat dans le métier qu'il exerce ou entend exercer, ainsi que ses qualités professionnelles pour exercer ce métier dans la fonction publique territoriale.
- La seconde épreuve (coefficient 2) est orientée exclusivement sur les connaissances du candidat en matière d'Hygiène, de sécurité, ainsi que sur l'environnement institutionnel et professionnel.

Le niveau de ces épreuves est globalement satisfaisant :

	Epreuve	Note la plus basse	Note la plus haute	Notes sup à 10/20 (%)	Moyenne
Espaces naturels, espaces verts	Entretien	6/20	17.5/20	74 %	12.26/20
	Interrogation orale	7/20	19/20	89 %	13.46/20
Conduite de véhicules	Entretien	10/20	17/20	100 %	12.85/20
	Interrogation orale	7/20	19/20	80 %	13.6/20

Concours Interne : Les candidats subissent une épreuve pratique puis un entretien de 15 mn.

L'épreuve pratique consiste en la réalisation de tâches spécifiques à l'option qui permettent aux examinateurs de vérifier la maîtrise des techniques et des instruments dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Pour la spécialité "Conduite de véhicules", l'épreuve pratique, dont la durée a été fixée par le jury à une heure, a consisté à conduire et à manœuvrer un véhicule poids lourds sur un parcours urbain après avoir effectué les vérifications nécessaires sur le véhicule. Ces épreuves se sont déroulées au lycée Frédéric Estève à Mont de Marsan en avril 2014.

Pour la spécialité "Espaces naturels, espaces verts", la durée de l'épreuve a été fixé à une heure quarante cinq. Il a été demandé aux candidats de créer, à partir d'un plan, un massif de plantes. Ces épreuves ont eu lieu au lycée agricole d'Oeyreluy en juin 2014.

Lors de l'entretien qui a suivi l'épreuve pratique, les examinateurs ont interrogé les candidats sur les méthodes mises en œuvre, ainsi que sur leurs connaissances professionnelles et leur motivation à accéder à ce grade. Les examinateurs ont vérifié plus particulièrement les connaissances en matière d'hygiène et de sécurité.

Les notes :

	Epreuve	Note la plus basse	Note la plus haute	notes sup à 10/20 (%)	Moyenne
Espaces naturels, espaces verts	Epreuve pratique	5.5/20	15/20	60 %	10.18/20
	Entretien	6/20	14/20	53 %	9.87/20
Conduite de véhicules	Epreuve pratique	5/20	18.5/20	79 %	13.12/20
	Entretien	7/20	16/20	67 %	10.75/20

Hormis l'épreuve pratique de la spécialité "Conduite de véhicules", ces épreuves sont d'un niveau très moyen, spécifiquement pour un concours interne.

Le jury de ce concours s'est réuni le 24 juin 2014 à Mont de Marsan pour fixer les seuils permettant aux candidats d'être admis à ce concours en fonction du nombre de postes ouverts. La totalité des postes est pourvue.

Les membres du jury soulignent le bon niveau des candidats au concours externe, dont certains se sont très bien préparés à ces épreuves. En revanche, ils notent que certains candidats au concours interne sont enfermés dans leur poste et manquent de connaissance et de curiosité à l'égard d'autres aspects de leurs métiers et de leur environnement professionnel.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

Le président, André Lafitte